

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Éric Mageau, René Rivard, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

^{1.1}
Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2019-10-198 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2019.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Achat de sel de déglçage – hiver 2019 - 2020 ;

5.2 Achat de sable – hiver 2019-2020.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2019.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Subvention – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Mégantic ;

8.1.2 Budget 2020 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;

8.1.3 Jour du Souvenir ;

8.1.4 Demande de dérogation mineure numéro 2019-09-0001, monsieur Marco Poulin;

8.1.5 Municipalité alliée contre la violence conjugale;

8.1.6 Programmation TECQ 2019-2023;

8.1.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 269 300 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019;

8.1.8 Soumission pour l'émission d'obligations;

8.1.9 Autorisation de signature du protocole d'entente d'aide financière pour la subvention du programme RECIM;

- 8.1.10 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;
- 8.1.11 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;
- 8.1.12 Programmation TECQ 2014-2018;
- 8.1.13 Offre de services professionnels en ingénierie – Demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC;
- 8.1.14 Offre de services professionnels en ingénierie – Prolongement de la rue Dubé; **point retiré**;
- 8.1.15 Offre de services professionnels en ressources humaines – Maintien de l'équité salariale;
- 8.1.16 Autorisation en lien avec le terrain pour l'agrandissement de l'école La Source-Vive;

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 novembre 2019 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-199 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Nadeau concernant :

- Des félicitations au conseil municipal pour la mobilisation des différents palliés gouvernementaux pour la route 112 et l'agrandissement de l'école;
- Une demande pour une possibilité de mobiliser le ministère de l'Environnement pour rendre règlementaire la carrière de Steve Leblanc.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 42.

2019-10-200 ^{5.1} **ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – HIVER 2019 - 2020 :**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour l'achat de sel de déglacage :

<u>Prix par tonne pour :</u>	<u>150 TM</u>	<u>Total</u>
• Sel Warwick	99.95 \$	14 992.50 \$
• Somavrac	105.52 \$	15 828.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la soumission de sel de déglacage de l'entreprise Sel Warwick au coût approximatif de 14 992.50 \$ plus taxes pour l'achat de sel de déglacage.

Poste budgétaire : 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-201 ^{5.2} **ACHAT DE SABLE – HIVER 2019 - 2020 :**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour l'achat de sable :

<u>Prix par tonne pour :</u>	<u>400 T</u>	<u>Total</u>
• Gravière Bouchard inc., Johnville	4.30 \$	1 720.00 \$
• Gravière Stéphane Nadeau, Westbury	7.75 \$	3 100.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la soumission de l'achat de sable de l'entreprise Gravière Bouchard inc. de Johnville au coût approximatif de 1 720.00 \$ plus taxes pour le sable.

Poste budgétaire : 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2019 et en fait la lecture. (Confirmation de subvention Programme d'aide à la voirie locale 112 608 \$)

7.1.1

2019-10-202 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 7 octobre 2019 au montant de **850 623.84 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Valoris et une entente avec une entreprise de Montréal pour les résidus de construction ;
 - Une réunion à venir chez Valoris.

Madame Gina Castelli : Absente

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Les bordures de béton sont coulées et les connexions au gaz faites sont complétées ;
 - Le déneigement, il reste des détails à régler par rapport aux bris de l'hiver passé ;
 - Les travaux en cours ; fossé sur chemin Deblois, bordure de béton sur la route 112 ;
 - L'évaluation du rapport de l'expertise sur le béton dans le dossier des trottoirs ;
 - Les travaux à venir ; réparation des accotements, travaux sur Sand Hill ;
 - Le changement de vitesse sur la route 112, nous avons accompli notre mission ;
 - La Régie incendie, nous recevrons le budget prochainement.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Une rencontre avec le Conseil concernant le camp de jour, c'est important d'offrir un service de qualité ;
 - Un plan pour le parc Goddard. Cet automne arrive un programme de subvention pour les parcs et nous soumettrons le projet du parc Goddard
 - La descente de la rivière, nous avons été victime de notre succès, 51 personnes ont descendu la rivière. Nous avons rencontré plein de monde que l'on ne connaissait pas. C'est très bon pour la dynamique municipale. Nous avons des gens qui s'impliquent.
 - L'activité automne et été, nous avons eu le bilan de la directrice. Toutes les recettes des activités permettent d'organiser d'autres activités ;

- Moisson HSF a tenu leur course de canards ici, plusieurs personnes ont assisté à l'événement. La ministre Bibeau était présente. Ils ont vendu plus de petits canards. Pour nous, ça donne une bonne visibilité ;
- La directrice des loisirs prépare la fête de l'Halloween, la fête des nouveau nés et travaille à l'organisation du carnaval d'hiver ;
- Une réunion pour la planification stratégique des loisirs de la MRC ;
- Plusieurs réunions où la directrice est appelée à participer. Ça permet de créer des contacts. On se démarque pour les services par rapport aux autres municipalités ;
- Ça nous donne un bon développement domiciliaire.

Madame France Martel : Absente

Madame Christine Lafrance :

- Donne de l'information concernant :
 - Le dossier ORH et une réunion le 17 septembre dernier. Nous avons accepté les états financiers. Nous avons procédé à la nomination du DG pour la gestion de l'organisme. Pour l'ORH de Saint-Isidore-de-Clifton, nous avons discuté d'élargir les critères pour remplir l'ORH. La prochaine réunion est prévue le 26 novembre ;
 - Le 3 octobre dernier, nous avons travaillé sur le plan des mesures d'urgence ;
 - Le PAI 2, il y aura une réunion dans les semaines à venir.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - Le projet Écofixe, nous recevrons l'échéancier révisé prochainement ;
 - La collecte des matières résiduelles, nous avons fait un message téléphonique à tous les citoyens afin de réduire la quantité de matières que nous envoyons à l'enfouissement. Le mini écocentre aide les gens à aller porter leur matériel sans avoir à se déplacer à Bury à l'écocentre fixe. Le personnel était présent pour aider. Il y avait beaucoup d'affluence. C'est un avant-midi qui est un succès. Il y a beaucoup moins de tonnage qui se rend à l'enfouissement.
 - Une soirée d'information à venir le 18 novembre avec monsieur René Vachon de la MRC, la mairesse et moi-même pour informer les citoyens sur la gestion des bacs et vous informer sur l'agrandissement du territoire de collecte des bacs bruns. Nous discuterons nouveau calendrier de collecte des bacs. Il y a des économies au niveau collectif ;
 - La rue du Collège, les tests de vérification des réseaux sont réalisés et conformes ;
 - 2019, il y a eu beaucoup d'imprévu pour les travaux des infrastructures.

8.1.1

2019-10-203

SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE MÉGANTIC :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve les dépenses d'un montant de 74 145.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-204 ^{8.1.2} **BUDGET 2020 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH):**

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2020 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2020 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 2 591 610 \$ de revenus et de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-205 ^{8.1.3} **JOUR DU SOUVENIR :**

CONSIDÉRANT QU' il y a deux activités afin de souligner le jour du Souvenir à East Angus; soit le 2 novembre 2019 à 18 heure par un souper solennel qui aura lieu à la salle des Chevaliers de Colomb au coût de 20.00 \$ par personne et le dimanche 10 novembre 2019 il y aura une messe à 10 h 30 à l'église Saint-Louis de France et par la suite, la cérémonie et le dépôt de couronnes de fleurs au cénotaphe;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner délègue madame la mairesse pour assister à la journée du 10 novembre 2019 et que la Municipalité paie le coût d'une couronne de fleurs au montant de 65.00 \$.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-206 ^{8.1.4} **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-09-0001 DE MONSIEUR MARCO POULIN :**

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause pas préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas en contradiction au Plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau dont il est question est de l'autre côté du chemin Hébert;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, refuser cette demande serait un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE les superficies et les largeurs des lignes avant des deux lots sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser le lotissement d'un lot n'ayant pas la profondeur minimum de 75 mètres et par le fait même recommande d'accorder une dérogation mineure à l'article 8.2 du règlement de lotissement numéro 641;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le lotissement d'un lot n'ayant pas la profondeur minimum de 75 mètres et par le fait même accorde une dérogation mineure à l'article 8.2 du règlement de lotissement numéro 641;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2019-10-207

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE :

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner proclame Ascot Corner municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2019-10-208 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE :**

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2019-10-209 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 269 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 OCTOBRE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la

Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 269 300 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros	Pour un montant de \$
585	213 900 \$
587	703 600 \$
587	351 800 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 587, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 octobre 2019;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	97 300 \$	
2021	100 100 \$	
2022	103 100 \$	
2023	106 200 \$	
2024	109 300 \$	(à payer en 2024)
2024	753 300 \$	(à renouveler)

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 587 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2019-10-210 SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS :

Date d'ouverture	7 octobre 2019	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	14 h	Échéance moyenne	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission	15 octobre 2019
Montant	1 269 300 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 octobre 2019, au montant de 1 269 300 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

97 300 \$	2,00000 %	2020
100 100 \$	2,10000 %	2021
103 100 \$	2,15000 %	2022
106 200 \$	2,20000 %	2023
862 600 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,78400 Coût réel : 2,53737 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

97 300 \$	2,56000 %	2020
100 100 \$	2,56000 %	2021
103 100 \$	2,56000 %	2022
106 200 \$	2,56000 %	2023
862 600 \$	2,56000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,56000 %

3 - CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE

97 300 \$	2,72000 %	2020
100 100 \$	2,72000 %	2021
103 100 \$	2,72000 %	2022
106 200 \$	2,72000 %	2023
862 600 \$	2,72000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,72000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2019 au montant de 1 269 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 585 et 587. Ces billets sont émis au prix de 98,78400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-211 8.1.9 **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SUBVENTION DU PROGRAMME RECIM :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait fait une demande de subvention au programme de subvention RECIM pour la construction d'une caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu la confirmation que notre demande a été retenue et que la Municipalité doit désigner un signataire pour le protocole d'entente d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse et le directeur général à procéder à la signature du protocole d'entente d'aide financière ainsi que tous les documents en lien avec le protocole d'entente d'aide financière pour la subvention du RECIM pour la construction d'une caserne incendie;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-212 8.1.10 **SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96M\$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU' afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement «Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96M \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner soutienne la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2019-10-213 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser la migration, l'établissement et le maintien de jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes reçoit une subvention pour réaliser ce projet, mais l'attribution de cette subvention est conditionnelle à ce que le milieu s'implique pour une somme dont l'objectif est de 15,425 \$ pour le maintien de toutes les activités;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est principalement dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2019-10-214 PROGRAMMATION TECQ 2014-2018 :

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte des biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-215 8.1.13 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC :**

CONSIDÉRANT QUE pour procéder au prolongement de la rue Darce, la Municipalité doit obtenir un certificat d'autorisation auprès du MELCC pour la compensation des milieux humides;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme EXP pour la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC au coût de 5 500.00 \$ plus taxes;

Poste budgétaire : 03-310-00-014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROLONGEMENT DE LA RUE DUBÉ :**

Retiré à l'ordre du jour.

2019-10-216 ^{8.1.15} **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES – MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE :**

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les normes de la CNESST, la Municipalité doit faire un exercice de maintien de l'équité salariale des employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé trois offres de services et que nous avons retenu la moins dispendieuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme Raymond Chabot Ressources humaines inc. pour la réalisation du maintien de l'équité salariale au coût estimé de 2 145.00 \$ plus taxes, soit un coût de 165.00 \$ par heure pour un total estimatif de 13 heures.

Poste budgétaire : 02-160-00-412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-10-217 ^{8.1.16} **AUTORISATION EN LIEN AVEC LE TERRAIN POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE LA SOURCE-VIVE :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà cédé les terrains à l'arrière de l'école de la Source-Vive à la séance ordinaire du 4 mars 2019 par la résolution 2019-03-087;

CONSIDÉRANT QU' une partie de ce terrain est un milieu humide;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke a déjà procédé au regroupement des lots afin de faire le transfert de propriété;

CONSIDÉRANT les délais très longs pour le transfert de propriété qui doit être fait par la SQI (Société québécoise des infrastructures);

CONSIDÉRANT QUE la demande pour la compensation afin de détruire le milieu humide ne peut être faite par la CSRS tant qu'elle n'est pas propriétaire et que tous les documents pour cette demande sont déjà faits par la CSRS et déjà envoyée au ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE la CSRS a relancé le projet d'agrandissement de l'école La Source-Vive auprès de ses professionnels; architectes et ingénieurs, afin de procéder aux demandes de soumission en décembre 2019 pour un début des travaux au printemps 2020 et que des travaux préalables de préparation pourraient être faits sur le terrain cet automne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la municipalité d'Ascot Corner autorise la CSRS à procéder à toutes les demandes nécessaires afin qu'elle puisse commencer les travaux. Ceci inclut la demande au ministère de l'Environnement concernant le milieu humide. Madame Paule Corriveau, directrice du SRMTI (Service des ressources matérielles et des technologies de l'information) sera la personne autorisée à signer;

QUE la CSRS est autorisée à faire des travaux sur ce terrain; coupe d'arbres, nivellement, etc. Le tout sous son entière responsabilité et à ses

frais. La CSRS devra tenir informée le directeur des travaux publics des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{12.}

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20h37)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Nadeau concernant :

- Le prix du sel et du sable, est-ce que les coûts de transport sont inclus?
- Les résolutions de règlement d'emprunt;
- Le recyclage du verre.

^{13.}

2019-10-218 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : le lundi 4 novembre 2019 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

